

les Sujets de ce Duché, s'ils venoient à ne point obtenir de diminution de la *Diaria*, le Conseil s'est porté à ne s'assembler que pour délibérer sur les moyens de satisfaire à la nouvelle demande de S. M. Sardaignoise, dût-on réduire le peuple à l'extrémité. Cette force faite à un pays envahi, dont on a déjà tiré le suc & la moëlle, manifeste bien qu'on ne compte gueres le conserver.

IV. *Bolonois.* On n'est pas peu embarrassé dans cette Province de ce que les Impériaux & les François continuent à en exiger des provisions de bouche qui y deviennent fort rares. Mais on l'est bien plus de ce que les Espagnols veulent également s'y repaître. Ils y ont fait demander une fourniture considérable de farine; d'où l'on tira d'abord cet augure qu'en se rendant en Lombardie, ils n'éviteroient pas de passer sur ces terres. En effet, cette crainte fut bientôt confirmée par un Exprés du Duc de Montemar, qui insinua au Gouvernement de la part de ce Général, qu'on lui fournisse 130. mille sacs de grain & 120. d'orge, 2500. chariots de paille, du vin, du bois & de la viande, pour le passage de ses Troupes. Peu après l'arrivée de cet Exprés, les Boulangers de l'Armée Espagnole vinrent déjà dans quelques-unes des Places du Bolonois entr'autres à Pianoro.

V. *Rome.* Il n'y a encore rien de réglé entre cette Cour & celle de Madrid par rapport à la dispense d'âge sollicitée pour l'Infant Don Louïs au sujet de l'Archevêché de Tolède. Mais si le Roi Catholique vouloit s'accommoder d'une proposition qu'on dit lui avoir été faite de la part du Pape, ce seroit une difficulté bientôt levée. Cette Proposition est d'accorder à l'Infant Don Louïs une somme considérable à tirer annuellement sur l'Archevêché qui lui est destiné, jusqu'à ce qu'il ait l'âge requis

pour